

Décision dans la procédure d'opposition n° 8145/2006

Opposante British Sky Broadcasting Limited, Grant Way, Isleworth, GB-Middlesex TW7 5QD, marque internationale n° 828 572 SKY, représentée par *B.M.G. Avocats*, 8c, avenue de Champel, Case postale 385, 1211 Genève 12, contre *Défenderesse SHENZHEN CHUANGWEI-RGB ELECTRONICS CO., LTD.*, 425 2-3 layers in the Eight Diagrams mountain range industrial area of Guang Dong Shen Zhen, CN-Feitian district 518029, marque internationale n° 868 029 «skyworth» (marque figurative).

Le 24 août 2006, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure d'opposition n° 8145.
2. L'opposition n° 8145 contre l'enregistrement international n° 868 420 SKYWORDH (fig.) est déclarée bien fondée.
3. L'enregistrement international n° 868 420 SKYWORDH (fig.) sera définitivement refusé à la protection en Suisse une fois la présente décision entrée en force.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens et de remboursement de la taxe d'opposition.
6. La présente décision est notifiée par écrit à la partie opposante; par publication à la Feuille fédérale à la partie défenderesse

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

24 août 2006

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 8145/2006

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.09.2006
Date	
Data	
Seite	6625-6625
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 862

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.